

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze le 30 janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle de la Croix des Neiges sur la commune de Ginouillac sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

*Nombre de membres en exercice* : Soixante-huit pour le service des ordures ménagères

Quarante-deux pour le service assainissement non collectif

*Date de convocation du comité syndical* : 19 janvier 2015

**Présents** : LACOMBE Robert (pouvoir), PELATAN Isabelle, PUGNET Didier, GUITOU Jean-François, VILLATE Damien, VILARD Gilles (pouvoir pour la partie SPANC), VAYSSIERES André, BESSOU Jacques, POCAT-EARL Romaine (suppléante), TRALLERO Michel, AUBRY Richard, RUSCASSIE Philippe, VERDIER Christiane, FRANCOUAL Christian, LAVAL Jean-Daniel (suppléant), LALANDE Christian, ASTORG Gilles, CARMEILLE Gilbert, LOUBIERES Yves, BOS Marie (suppléante), MAGOT Stéphane (pouvoir), BORDES Bernard, CHAUMET Patrick, MAURY Gérard (pouvoir), LAMOUREUX Serge, BORIES Serge, MEDALE Aimé (suppléant), BETAILLE Marcel, SIMON Eric, PEZIER Bernard, THOMAS Pascal, ENTEMEYER Ernest, DUFLOT Brigitte, VERGNE Olivier (suppléant), DENIMAL-CLIN BONNEFONT Christine (suppléante), BADOURES Béatrice, POUJADE Jean-Louis (suppléant), BALDY Christine, BONHOMME Michel, RELIER Raymond, ESTEVENON Luc (pouvoir), DELPECH Jean-Claude (suppléant), LALO Noëlle (suppléante) (pouvoir), BLANC Sébastien, VAQUIE Jean-Louis, MONTAUDIE Gisèle, DUBOIS Claude-Henri, CHABROUX Patrice, COURDES René, MONESTIER Huguette, LAPLACE Paulette, SOUCIRAC Jean.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Absents** : FIGEAC Mireille, DE NARDI Fabrice, DUPUY Jacques (représenté par sa suppléante), LAFON Jacquy, KEREBEL Karine (pouvoir à S. Magot), MICHEE Alain (représenté par son suppléant), FAVORY Jean-Michel (pouvoir à G. Maury), CAUMONT Anne-Marie (représentée par sa suppléante), MANIE André (représenté par son suppléant), CLAESEN Léon-Bernard (représenté par son suppléant), DESROYS DU ROURE Francis, THEBAULT Véronique, CHARBONNEAU Patrick, LASCOMBES Eric, RENAULT Denis, BARBIERO Christian, MASBOU DELPON Didier (représenté par son suppléant), RIVIERE Sandrine (représentée par sa suppléante), RAFFY André (représenté par son suppléant), DAGNEAUX Stéphane (pouvoir à N. Lalo), LAMOTHE Michel (représenté par son suppléant), SERRES Alain (représenté par sa suppléante), PAILLARD Arnaud, DE TOFFOLI Patrick (pouvoir à R. Lacombe), BERTRAND Julien (pouvoir à L. Estevenon), MENUET Clément.

**Le Président informe l'assemblée des délégués excusés et des pouvoirs donnés :**

- LAVAU Annie (suppléante), DE NARDI Fabrice, CAUMONT Anne-Marie, LASCOMBES Eric, RENAULT Denis, DE TOFFOLI Patrick, KEREBEL Karine, FAVORY Jean-Michel excusés ;
- Pouvoir de DE TOFFOLI Patrick de Sabadel-Lauzès à LACOMBE Robert, Président ;
- Pouvoir de KEREBEL Karine de Thédillac à MAGOT Stéphane ;
- Pouvoir de FAVORY Jean-Michel du Vigan à MAURY Gérard ;
- Pouvoir de DAGNEAUX Stéphane de Fontanes du Causse à LALO Noëlle ;
- Pouvoir de BERTRAND Julien de St Martin de Vers à ESTEVENON Luc ;
- Pouvoir de BORIES Serge St Germain du Bel Air à VILARD Gilles pour la partie SPANC

Madame POCAT-EARL Romaine est désignée secrétaire de séance.

**En présence de** : - Madame CORNIOT Chrystel, Trésorière du syndicat ;  
- MM. PEGOURIE Robert, commune de Payrac, MAS Grégoire, commune de Masclat, ESCAPOULADE Robert, commune de Sènièrgues, conseillers municipaux sans voix délibérante ;

Le Président ouvre la séance.

### **N° 2015-1-1 – DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL.**

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon a reçu délégation d'une partie des attributions du comité syndical dans les conditions fixées par délibération n° 2014-3-3 du 15 mai 2014.

En conséquence, le Président informe le comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

- Création de placards dans la salle de réunion du syndicat suite extension du service ANC : 1 046.54 € (achat de matériaux). Les travaux ont été réalisés en interne.
- Commande de portes de placards : 1 241.76 €

Le comité syndical prend acte.

- MEME SEANCE -

### **N° 2015-1-2 – COMPENSATION FINANCIERE DE LA PART DU SYDED DU LOT POUR L'EXERCICE 2015.**

Le Président rappelle à l'assemblée que suite à la fermeture du site de la décharge de Dégagnac et dans l'attente de la construction d'un quai de transfert à Gourdon, le SYDED du Lot a accepté d'indemniser le syndicat, sur la base de la compensation financière, le lieu de vidage étant à plus de 20 km du lieu de garage des véhicules.

Pour l'année 2015, le SYDED propose de reconduire l'indemnisation à hauteur de 16 145 €.

Le Président propose à l'assemblée d'accepter cette indemnisation.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- accepte la compensation financière de 16 145 € pour l'année 2015 ;
- charge le Président de faire procéder au recouvrement.

- MEME SEANCE -

### **N° 2015-1-3 – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2015.**

Le Président informe l'assemblée de la demande de renouvellement de l'attribution d'une subvention de la part de l'association du personnel pour l'année 2015 afin de faire bénéficier aux agents adhérents des prestations définies par le Conseil d'Administration de l'association et de prévoir une journée amicale avec l'ensemble du personnel.

Le Président rappelle la loi du 19 février 2007 rendant obligatoire l'action sociale dans la fonction publique territoriale, et fera part des comptes de l'association pour l'année 2014 dont le résultat fait apparaître un solde positif de 432.40 €.

Le Président propose, de renouveler l'attribution de cette subvention et pour la détermination du montant, de définir un % comme pour l'adhésion au CNAS (0.86% de la

masse salariale) sur la masse salariale de l'année précédente. La somme attribuée en 2014 représentait 0.72% des salaires 2013. Pour l'année 2015, afin de prendre en compte l'embauche d'un agent et de ne pas pénaliser les autres agents, Le Président demande au comité syndical de fixer la subvention à 0.75% du total des dépenses 2014 des comptes 64111-64112-64118 soit un montant de 4 762.64 € arrondis à 4 763 €.

Le Président soumet au vote cette proposition.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 4 763 € à l'association du personnel du symictom du pays de Gourdon au titre de l'année 2015.

- MEME SEANCE -

**N° 2015-1-4 - DETERMINATION DU MONTANT GLOBAL DE L'INDEMNITE ANNUELLE.**

Le Président rappelle la délibération n° 831 du 21 septembre 2010. Compte tenu des résultats de la qualité des déchets recyclables et du poids collecté par habitant pour l'année 2014, le Président propose de reconduire la prime attribuée les années précédentes, répartie entre les agents selon les critères définis dans la délibération du 21 septembre 2010. Depuis 2011, suite à l'application des critères de répartition, la totalité de la prime allouée n'est pas reversée (2 426 € sur 3 ans).

Le Président propose d'attribuer une enveloppe globale identique à celle de 2014 soit 21 430 € au titre de l'indemnité annuelle.

Le Président soumet au vote cette proposition.

Le comité syndical, après délibération, accepte à l'unanimité, la proposition du Président et décide d'attribuer la somme de 21 430 € au titre de l'enveloppe globale pour l'année 2015.

- MEME SEANCE -

**N° 2015-1-5 - VOTE DU PRODUIT DE LA TEOM ET DU TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2015.**

Le Président demande au comité syndical, de voter le produit estimé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 7331).

Le Président propose ainsi :

- d'augmenter le produit de la TEOM pour les communautés de communes membres correspondant à une augmentation des taux de 2%, ainsi les taux passeraient de 10.33% à 10.54% et de 12.56% à 12.81% ;
- de répartir le produit de la TEOM comme ci-après, selon les bases prévisionnelles de 2015 fournies par les services fiscaux (la régularisation interviendra lorsque les bases définitives seront transmises par les services fiscaux) :

	TEOM ESTIMEE 2015
CC du Causse de Labastide-Murat	374 163 €
CC Cazals Salviac	539 477 €
CC Cauvaldor	357 518 €
CC Quercy Bouriane zone rurale	819 953 €
CC Quercy Bouriane zone urbaine	601 969 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>2 693 080,00 €</b>

- de maintenir les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers payée par les entreprises privées, les administrations et les municipalités.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité, avec 47 voix pour et 4 voix contre :

- de voter le produit provisoire attendu pour la TEOM soit 2 693 080 € (correspondant à une augmentation des taux de 2%, ainsi les taux passeraient de 10.33% à 10.54% et de 12.56% à 12.81%) ;
- de répartir le produit de la TEOM comme ci-après, selon les bases prévisionnelles de 2015 fournies par les services fiscaux (la régularisation interviendra lorsque les bases définitives seront transmises par les services fiscaux) :

	TEOM ESTIMEE 2015
CC du Causse de Labastide-Murat	374 163 €
CC Cazals Salviac	539 477 €
CC Cauvaldor	357 518 €
CC Quercy Bouriane zone rurale	819 953 €
CC Quercy Bouriane zone urbaine	601 969 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>2 693 080,00 €</b>

- de maintenir les tarifs de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers payée par les entreprises privées, les administrations et les municipalités.

**- MEME SEANCE -**

### **N° 2015-1-6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015.**

Le Président présente au comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2015 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante, et propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 :

En section de fonctionnement :	<b>3 344 796 €</b>
<i>Total des dépenses réelles :</i>	3 203 884 €
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	140 912 €
<i>Total des recettes réelles :</i>	3 037 700 €
<b><i>Reprise anticipée des résultats 2014 :</i></b>	<b>307 096 €</b>
 En section d'investissement :	<b>1 136 106 €</b>
<i>Total des dépenses réelles :</i>	1 133 793 €
<i>Total des restes à réaliser (dép.) :</i>	2 313€
<i>Total des recettes réelles :</i>	154 235 €
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	140 912 €
<b><i>Solde d'exécution 2014 anticipé :</i></b>	<b>840 959 €</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à la majorité, avec 55 voix pour et 2 voix contre, le budget primitif pour l'exercice 2015 tel que présenté et la reprise anticipée des résultats 2014.

**- MEME SEANCE -**

**SPANC - Points concernant l'assainissement non collectif pour les délégués des communes membres - Les élus des communes non adhérentes quittent la séance, Monsieur Bories Serge devant partir, donne pouvoir à Gilles Vilard.**

**N° 2015-1-7 - VOTE DU BUDGET ANNEXE (SPANC) POUR L'EXERCICE 2015.**

Le Vice-président présente au comité syndical le budget annexe pour l'exercice 2015 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante, et propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 :

En section de fonctionnement :	<b>225 492 €</b>
<i>Total des dépenses réelles :</i>	218 393 €
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	7 099 €
<i>Total des recettes réelles :</i>	169 309 €
<i>Reprise anticipée des résultats 2014 :</i>	<b>56 183 €</b>
En section d'investissement :	14 787 €
<i>Total des dépenses réelles :</i>	14 787 €
<i>Total des restes à réaliser (dép.) :</i>	0 €
<i>Total des recettes réelles :</i>	1 134 €
<i>Total des opérations d'ordre :</i>	7 099 €
<i>Solde d'exécution 2014 anticipé :</i>	<b>6 554 €</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget annexe pour l'exercice 2015 tel que présenté et la reprise anticipée des résultats 2014.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie les l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé les membres présents.

A Montcléra le 04 février 2015  
Le Président,

Robert LACOMBE

**Affichage du 05 février au 04 avril 2015**